



# COMMUNE D'UNCHAIR

**Nombre de membres en exercice:**

11

**Présents : 10**

**Votants: 10**

**Séance du Vendredi 9 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 19 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BENCIVENGO (Maire)

**Sont présents :** Messieurs Marcel BENCIVENGO, Jean-Pierre BOUILLET, Yves BAUDIN, BIERI François, Yannick CANOVAS, SORIAT Stéphane, Julien CHALMET et Madame DANZOY Marjorie, D'HALLUIN Laurence, Valérie BONDU

**Représentés:**

**Excusés:** Anne-Marie DELAHAYE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Monsieur Yves BAUDIN

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 12 avril 2023
- 2) Elections Sénatoriales - désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants
- 3) Organisation des festivités du 14 juillet
- 4) Questions diverses

**1) Approbation du compte rendu de la réunion du 12 avril 2023**

Le Maire rappelle les divers points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Celui-ci ayant été transmis par voie numérique à l'ensemble des conseillers élus, avec la convocation à cette réunion).

**DE\_2023\_14- Délibération : Elections sénatoriales – désignation du délégué et des suppléants du Conseil Municipal**

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Conformément au décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 et de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023, Le Maire a réuni le Conseil Municipal pour procéder à la désignation d'un délégué et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales, suivant procès-verbal en annexe.

**Election du délégué :**

- M. BAUDIN Yves a été proclamé au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**Election des suppléants :**

- M. BENCIVENGO Marcel a été proclamé au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. BIERI François a été proclamé au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. SORIAT Stéphane a été proclamé au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**DE\_2023\_15- Délibération : TRAVAUX POSE DE GOUTTIERE SUR LE CHŒUR DE L'EGLISE**

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Dans le cadre des travaux urgents à effectuer pour la restauration de l'église, Monsieur le Maire présente 1 devis concernant la pose de gouttière sur le chœur de l'église.

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux et après examens des devis,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE,**

- D'accepter le devis de la société **Jérémy PETRE**  
**pour un montant de 3498.47 HT soit 4198.16 TTC**

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier

**Organisation des festivités du 14 juillet**

Un tour de table est fait afin de définir les disponibilités de chacun pour participer à la mise en place des festivités du 13 et 14 juillet 2023.

**Questions diverses**

Monsieur le Maire indique qu'il continue de se renseigner sur les possibilités et les démarches à effectuer dans le cadre d'une réfection de la RD230 ; le dossier sera abordé plus précisément au prochain conseil.

la séance est levée à 20H30

SIGNATURE DU MAIRE	SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE